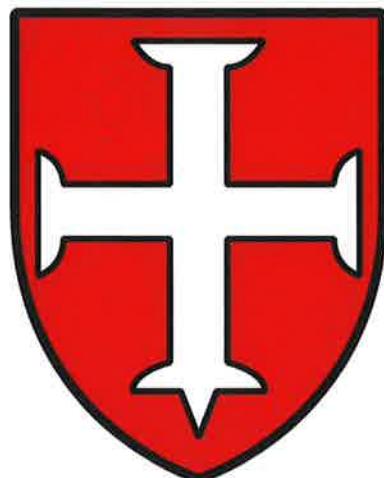


# **COMMUNE DE CRANS**

## **CONSEIL COMMUNAL**

---



---

### **PROCÈS-VERBAL**

#### **Séance du 27 octobre 2025**

---

Pour archives

## ORDRE DU JOUR

1.	<b>Appel</b>	4
2.	<b>PV de la séance du 15 septembre 2025</b>	5
3.	<b>Approbation de l'ordre du jour</b>	5
4.	<b>Communications du bureau du Conseil</b>	6
5.	<b>Communications de la Municipalité</b>	8
	<i>Administration générale, sécurité, population, relations extérieures – M. Robert Middleton, Syndic.....</i>	8
	<i>Finances, mobilité, urbanisme, développement durable, bâtiments – Mme Johanna Pini, Municipale.....</i>	9
	<i>Enfance, écoles, affaires sociales, sport, culture et cultes – M. Vincent Chevalley, Municipal.....</i>	10
	<i>Police des constructions, routes et éclairage public, port, informatique – M. Yvan Rueff, Municipal.....</i>	10
	<i>Voirie, épuration, espaces verts, forêts, cimetière – M. Bernard Henrioux, Municipal.....</i>	10
6.	<b>Préavis – Rapports des Commissions</b>	11
	<i>Préavis N° 47/25 – Prise en charge des contributions de prévoyance professionnelle des Municipaux.....</i>	11
	<i>Préavis N° 49/25 – Budget 2026.....</i>	12
	<i>Préavis N° 48/25 – Arrêté d'imposition 2026.....</i>	13
7.	<b>Initiatives, dépôt de motions, postulats</b>	13
8.	<b>Associations intercommunales – Rapports des délégués APEJ/ARSCO SITSE, POLICE, ORPC, Région de Nyon</b>	14
9.	<b>Divers et propositions individuelles</b>	17
10.	<b>Glossaire des acronymes et termes spéciaux</b>	19

**Préambule :** M. le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil, ainsi qu'à la Municipalité.

La séance est ouverte à 20 h.

Constitution du bureau :

- M. Henri Bossert, président
- M. Claude Lagrange, vice-président
- Mme Fabienne Vionnet, secrétaire
- Mme Neslihan Kurt, scrutatrice
- Mme Moravia Widmer, scrutatrice
- Mme Ulrike Richardson, scrutatrice suppléante
- Mme Birgit Schleifenbaum, 2<sup>e</sup> vice-présidente et scrutatrice suppléante

## **1. Appel**

La Municipalité est représentée par :

- M. Robert Middleton, Syndic
- M. Yvan Rueff, Municipal et Vice-Syndic
- Mme Johanna Pini, Municipale
- M. Vincent Chevalley, Municipal
- M. Bernard Henrioux, Municipal

Excusés : 9 membres du Conseil sont excusés

- M. Antoine Amiguet
- Mme Karine Beirnaert
- M. Alexandre Gaillard
- M. Boris Lerch
- M. Carlos Mota
- M. Jacques Pelichet
- M. Sylvain Nassisi
- Mme Nathalie Sauvain
- Mme Catherine Schmutz

Absents : 2 membres du Conseil sont absents

- M. Laurent Borcard
- Mme Sonia Weil

Quorum :

Au total, 31 conseillères et conseillers sont présents. Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer légalement.

Au vote à main levée, le Président ne vote pas. La majorité simple est fixée à 16 voix.

## **2. PV de la séance du 15 septembre 2025**

Le Président passe en revue le PV de la séance du 15 septembre 2025.

Le Conseil n'a pas de remarques ni de commentaires.

### **Vote pour l'approbation du PV de la séance du 15 septembre 2025**

Voix pour : Majorité  
Voix contre : 0  
Abstentions : 9

*Le PV de la séance du 15 septembre 2025 est accepté à la majorité.*

## **3. Approbation de l'ordre du jour**

Le Président propose de supprimer le point 8 de l'ordre du jour, resté sans objet.

Le Conseil n'a pas de remarques ni de commentaires.

### **Vote pour l'approbation de l'ordre du jour, avec suppression du point 8 :**

Voix pour : Unanimité  
Voix contre : Aucune  
Abstention : Aucune

*L'ordre du jour est accepté à l'unanimité. Le point 8 est supprimé.*

## 4. Communications du bureau du Conseil

### Dates des prochaines séances 2025

#### Dates des séances restantes :

- 1er décembre 2025 à 19 h, séance suivie du repas du Conseil.  
Une invitation sera envoyée avec un formulaire d'inscription pour le repas.

Les dates des séances 2026 ne sont pas encore arrêtées. Néanmoins, deux dates sont à retenir :

- Lundi 22 juin 2026, dernière séance de la législature, dans la salle du parlement vaudois.
- Lundi 1<sup>er</sup> juin 2026, à 18 h, assermentation du nouveau Conseil, issu des élections 2026, par M. le Préfet.

### Votations et élections

#### Résultats des votations fédérales du 28 septembre 2025 :

- Vote sur l'impôt immobilier cantonal et sur les résidences secondaires :  
*La population de Crans a voté à 57,5 %. L'objet est refusé à 54 %.*
- Projet de loi sur l'identité électronique :  
*La population de Crans a voté à 57,3 %. L'objet est accepté à 61 %.*

#### Résultats des votations cantonales du 28 septembre 2025 :

- Initiative populaire «Sauvons le Mormont» et contre-projet «Économie circulaire» :  
*L'initiative populaire est refusée à 66 %*  
*Le contre-projet est accepté à 72 %*  
*La préférence en cas d'égalité va au contre-projet à 65 %.*  
*La population de Crans a voté à 53 %.*
  - Préciser l'application du quorum lors des élections communales et cantonales :  
*L'objet est refusé à 53 %.*
  - Faciliter les droits politiques communaux pour les étrangères et étrangers :  
*L'objet est refusé à 63 %.*
- Pour les trois objets cantonaux, la participation communale est de 54 %.

### Prochain scrutin – Votations fédérales et cantonales du 30 novembre 2025

#### 2 objets fédéraux seront soumis au vote :

- Initiative populaire «Pour une Suisse qui s'engage (initiative service citoyen)».
- Initiative populaire «Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (initiative pour l'avenir)».

#### 3 objets cantonaux seront soumis au vote :

- Étendre le droit de vote aux Vaudoises et Vaudois, y compris de l'étranger, pour l'élection des conseillères et conseillers aux États.
- Octroyer les droits politiques aux personnes sous curatelle de portée générale en raison d'une incapacité durable de discernement.
- Pour des droits politiques pour celles et ceux qui vivent ici.

### Affaires du Bureau du Conseil

**Visite de commune.** Jeudi 9 octobre, inspection des registres du Conseil par M. le Préfet. M. le Préfet constate la bonne tenue des documents et du suivi des affaires et que les registres sont à jour. Il transmet ses félicitations à notre Secrétaire Fabienne Vionnet pour son travail et la transcription des PV de nos séances.

Dans les discussions qui ont suivi, M. le Préfet émet des réserves concernant le fonctionnement de la Commission des Finances à 7 membres. Il précise que les sous-commissions ne peuvent pas produire un rapport à 3 ou 5 membres. Le rapport doit toujours être produit et voté par la commission des finances dans son ensemble.

M. le Préfet ajoute que la distribution des préavis municipaux doit être faite simultanément aux commissions chargées de l'étude et aux membres du Conseil dans son ensemble.

Ceci, pour permettre aux membres du Conseil de transmettre leurs questions aux commissions.

### Élections communales 2026.

Le Président présente le panneau qui sera affiché en 15 points du territoire de la commune.

Ce panneau invite les candidats à se présenter.

Cette première action sera suivie d'un courrier individuel adressé aux 1350 personnes éligibles de la commune.

On y trouvera des informations sur les dates et des instructions pour s'inscrire sur la liste d'entente communale, ainsi qu'une invitation pour la séance d'information du 3 décembre à la salle communale. Pour cette occasion, le Bureau cherche 3 ou 4 membres du Conseil disposés à partager leur expérience et les motifs de leur engagement.

Le matériel destiné à la création d'une liste indépendante sera disponible au greffe.

## **5. Communications de la Municipalité**

***Administration générale, sécurité, population, relations extérieures – M. Robert Middleton, Syndic***

M. le Syndic fait part des informations concernant son dicastère.

Élections 2026. M. le Syndic informe le Conseil que la Municipalité a choisi d'annoncer ses intentions pour les élections 2026 :

- M. le Syndic ne se représentera pas
- Mme Johanna Pini se représentera
- M. Vincent Chevalley se représentera
- M. Yvan Rueff se représentera
- M. Bernard Henrioux ne se représentera pas.

Une communication sera faite à la presse le 28 octobre 2025.

Finances communales et cantonales. Le projet de budget 2026 du Canton est déficitaire et le Conseil d'État (Mme Christelle Luisier) souhaite améliorer son budget en ponctionnant les communes encore une fois.

Les associations des communes ont protesté plus ou moins vigoureusement et les collègues Syndics et les Municipalités qui ont participé à la lutte contre la facture sociale ont décidé de protester plus vigoureusement et d'être moins diplomatiques que les associations de communes.

M. le Syndic donne lecture de la lettre de protestation envoyée au Conseil d'État :

*Madame la Présidente du Conseil d'État,*

*Nous avons pris bonne note de l'interview que vous avez accordée au quotidien 24 Heures le 25 septembre dernier.*

*Au nom de nos Municipalités, permettez-nous cependant d'y apporter quelques commentaires.*

*Vous ne mentionnez à aucun moment votre intention de prélever 46 millions de francs supplémentaires auprès des communes, dont 39 millions par une diminution de leur part aux recettes de l'impôt sur les gains immobiliers. Comment justifier un tel prélèvement pour combler le déficit cantonal, alors que les communes sont déjà dix fois plus endettées que le Canton ? Celles-ci ont impérativement besoin de ces recettes pour remplir leurs missions, financer les investissements indispensables et assurer le remboursement de leurs emprunts.*

*L'encre de la NPIV est à peine sèche que vous annoncez déjà des mesures qui en compromettent l'équilibre et la crédibilité. Cet accord, que vous avez-vous-même porté et présenté comme le garant d'un juste rééquilibrage Canton-communes, se trouve ainsi fragilisé. Est-ce vraiment conforme à votre intention, maintes fois réaffirmée, d'avoir des communes fortes ?*

*Certaines Municipalités n'escomptaient pas un rééquilibrage immédiat, mais se fiaient à vos assurances d'une amélioration à terme ; d'autres envisageaient de reprendre enfin leurs investissements ; toutes, cependant, se réjouissaient de la prévisibilité de la NPIV.*

*Aujourd'hui, rééquilibrage et prévisibilité paraissent oubliés ou sérieusement compromis. Nos Municipalités perçoivent votre proposition budgétaire comme un coup bas porté aux communes et une trahison des engagements pris. Dans un tel contexte, comment encore croire à vos proclamations d'un partenariat loyal entre le Canton et les communes, si votre intention, qui nous a particulièrement choqués, devait être maintenue ?*

*Veuillez agréer, Madame la Présidente du Conseil d'Etat, l'expression de nos sentiments distingués.*

*Gil Reichen, Syndic de Pully, Pierre-Alain Schmidt, Syndic de Mies, Robert Middleton, Syndic de Crans*

M. le Syndic ajoute encore que cette lettre a été communiquée à plusieurs députés. Il demande si M. Cédric Aeschlimann, secrétaire parlementaire, aurait des informations en retour.

M. Cédric Aeschlimann répond que le budget est en cours de traitement par la commission des finances et sera traité par le Grand Conseil au mois de décembre. Il ajoute que les nouvelles ne sont pas très bonnes. Le budget cantonal présente un déficit de 331 millions de francs malgré 305 millions de mesures d'économie. Le Canton va devoir aller chercher des ressources et solliciter les communes, comme nous l'a dit M. le Syndic.

M. le Syndic invite les membres du Conseil à faire pression sur leurs connaissances proches des membres du Grand Conseil et à leur communiquer notre courroux sans hésiter.

### ***Finances, mobilité, urbanisme, développement durable, bâtiments – Mme Johanna Pini, Municipale***

Mme Johanna Pini fait part des informations concernant son dicastère.

Chauffage des bâtiments communaux. Mme Pini informe le Conseil que le bureau ID GO a été mandaté par la Municipalité pour étudier les différentes variantes possibles de chauffage des bâtiments communaux de la zone du Grand-Pré à savoir :

Bâtiments inclus dans l'étude	Moyens de chauffage envisagés
– l'administration communale – l'école – le bâtiment du Grand-Pré 23 – les futurs vestiaires du foot – le club house du tennis	– la géothermie sur sondes – l'aérothermie – le bois

Sur la base des besoins des différents bâtiments, 9 variantes possibles ont été étudiées :

- réseau CAD alimenté totalement par des plaquettes ;
- réseau CAD alimenté par la géothermie ;
- différentes variantes combinant ces énergies avec des PAC air/eau ;
- réseaux anergie (également basés sur des sondes géothermiques) alimentant des pompes à chaleur individuelles.

Cette étude a permis d'évaluer les avantages et inconvénients des différents systèmes.

Parmi les solutions envisagées, une variante se démarque avec la création d'un réseau anergie alimenté par des sondes géothermiques pour les trois bâtiments de l'administration communale, l'école et le bâtiment du Grand Pré 23. Chacun ayant sa propre pompe à chaleur.

Le club house du tennis et les futurs vestiaires du foot seront chauffés par des pompes à chaleur air/eau et complétés par des panneaux photovoltaïques.

Ce choix est celui qui répond le mieux aux critères d'économie, d'écologie et d'exploitation.

Ainsi, sur 20 ans, il présente les coûts les plus maîtrisés et permet une réduction maximale des émissions de CO<sub>2</sub>, tout en valorisant l'énergie disponible localement.

Ce choix répond à nos besoins de chauffage, mais aussi en rafraîchissement. Il présente le moins de contraintes d'exploitation et d'entretien.

Différentes zones pour l'implantation des sondes géothermiques ont également été examinées et il ressort de l'étude que la zone qui semble la plus adaptée est celle du terrain multisport. Il sera donc nécessaire de concilier la création de la zone de sondes géothermiques avec le développement du parc du Grand Pré. Sur la base de cette étude préliminaire, nous devons à présent développer le concept précis afin de pouvoir aller de l'avant avec ce projet.

***Enfance, écoles, affaires sociales, sport, culture et cultes – M. Vincent Chevalley, Municipal***

M. Vincent Chevalley fait part des informations concernant son dicastère.

Espace sportif et de loisirs. M. Chevalley indique qu'il va s'atteler à l'estimation des coûts du projet du parc du Grand Pré afin de pouvoir présenter un préavis pour un crédit de construction.

***Police des constructions, routes et éclairage public, port, informatique – M. Yvan Rueff, Municipal***

M. Yvan Rueff fait part des informations concernant son dicastère.

M. Yvan Rueff rappelle aux commissions des finances et des travaux, le rendez-vous fixé lundi prochain pour parler des places de recharges pour véhicules électriques. Il attend les questions des commissions.

***Voirie, épuration, espaces verts, forêts, cimetière – M. Bernard Henrioux, Municipal***

M. Bernard Henrioux informe le Conseil sur les affaires en cours dans son dicastère.

M. Bernard Henrioux signale que la prochaine plantation de chêne, «*un chêne pour un enfant né à Crans*», se déroulera samedi. Ce sera sa dernière occasion et il aura participé à une centaine de plantations en tout.

## **6. Préavis – Rapports des Commissions**

### ***Préavis N° 47/25 – Prise en charge des contributions de prévoyance professionnelle des Municipaux***

M. le Président détaille les différents documents reçus par le Conseil concernant ce préavis.

#### **Rapport de la Commission des Finances, M. Jean-Daniel Aubry**

M. Jean-Daniel Aubry résume le rapport et développe le point principal qui consiste à verser une indemnité à ceux qui ont plus de 65 ans, cela a fait débat au sein de la commission qui s'est demandé si cela était une forme de cadeau ou une forme d'équité par rapport aux autres membres de la Municipalité. Après discussions, la commission considère que cela représente une plus grande attractivité pour le poste de Municipal au-delà de l'âge de la retraite. Elle estime également que cela représente une certaine équité vis-à-vis des autres membres de la Municipalité. Enfin, cela correspond aussi au modus operandi de la plupart des autres communes.

Il passe aux conclusions.

M. le Président passe la parole au Conseil.

Il n'y a pas de remarques ou de questions de la part du Conseil.

Le président relit les conclusions du rapport et passe au vote.

#### **Vote pour l'approbation du préavis N° 47/25**

Voix pour :	Majorité
Voix contre :	Aucune
Abstention :	Aucune

*Le préavis N° 47/25 est accepté à l'unanimité du Conseil.*

M. le Syndic remercie le Conseil pour sa confiance et pour sa décision favorable pour les futurs municipaux.

## **Préavis N° 49/25 – Budget 2026**

M. le Président détaille les différents documents reçus par le Conseil concernant ce préavis.

### **Rapport de la Commission des Finances, M. Jean-Daniel Aubry**

M. Jean-Daniel Aubry lit le rapport de la commission des finances.

M. Yves Cretegny ne souhaite pas commenter le budget qui est assez bon, mais relève que les sources d'ennui sont à chercher du côté Canton, qui souffre de deux addictions.

La première concerne les dépenses publiques. Il est clair que le Canton est dans l'incapacité totale de gérer son rythme de dépenses et ce n'est pas fini. Le Conseil d'État n'a pas pris la mesure de la sérieuse dégradation financière dans laquelle il se trouve et que, malheureusement, les années qui viennent ne vont pas être meilleures.

L'ensemble des indicateurs cantonaux sont dans le rouge et on peut s'attendre à ce que, face à cette première addiction à la dépense publique, le Canton cède à sa seconde addiction, qui est celle d'aller prélever l'argent chez les communes.

Dans le fond, ce problème n'est pas résolu, il nous avait occupés ces dernières années. On a bataillé pour finalement gagner un million par année. Mais il faut voir qu'à peine l'encre sèche, comme la dit le Syndic, les addictions reviennent et que la tendance ne va pas s'améliorer.

Comment les Communes qui subissent à nouveau la pression financière du Canton doivent-elles réagir ? Faut-il tout arrêter ?

Il espère que le nouveau front de protestation amènera le canton à la raison. Les prochaines élections cantonales devront aussi donner un signal politique le plus clair possible pour s'assurer que le canton retrouve la voie de la vertu, ce qui n'a pas l'air d'être gagné pour le moment.

Il n'y a pas d'autres remarques ou questions de la part du Conseil.

Le président relit les conclusions du rapport et passe au vote.

### **Vote pour l'approbation du préavis N° 49/25**

Voix pour : Majorité

Voix contre : Aucun

Abstentions : Aucune

*Le préavis N° 49/25 est accepté à l'unanimité du Conseil.*

M. le Syndic et Mme Johanna Pini remercient le Conseil.

## **Préavis N° 48/25 – Arrêté d'imposition 2026**

M. le Président détaille les différents documents reçus par le Conseil concernant ce préavis.

### **Rapport de la Commission des Finances, Mme Eli Gandillet**

Mme Eli Gandillet lit le rapport de la commission des finances

Le Président passe la parole au Conseil. Il n'y a pas de remarques ou de questions.

### **Vote pour l'approbation du préavis N° 48/25**

Voix pour : Majorité  
Voix contre : Aucun  
Abstention : Aucune

*Le préavis N° 48/25 est accepté à l'unanimité du Conseil.*

## **7. Initiatives, dépôt de motions, postulats**

Sans objets

## **8. Associations intercommunales – Rapports des délégués APEJ/ARSCO SITSE, POLICE, ORPC, Région de Nyon**

**APEJ – Rapporteur, M. Carlos Mota est absent, il est remplacé par Mme Isabelle Nussbaum.**

Mme Isabelle Nussbaum informe le Conseil que la prochaine séance aura lieu le 18 novembre 2025.

### **SITSE – Rapporteur, M. Cédric Aeschlimann**

M. Cédric Aeschlimann informe le Conseil que la prochaine séance est prévue le 13 novembre 2025.

### **PNR (Police Nyon Région) – Rapporteur, M. Patrick Böhler**

M. Patrick Böhler informe le Conseil sur la dernière séance du 17 septembre.

Budget 2026. Le total des charges se monte à 16,631 millions, dont 11,473 millions sont couverts par les communes. Crans à hauteur de 530'000 CHF. La différence est couverte par les revenus des amendes (4,5 millions) et par 6000'000 CHF de prestations pour la commune de Crassier. Une autre commune se profile pour rejoindre l'association, c'est-à-dire Gland.

Le budget a été amendé en faveur du recrutement de 3 nouveaux aspirants, car le recrutement de nouveaux policiers est difficile. Les besoins de policiers formés sont élevés dans le canton et c'est un peu «la guerre des polices».

Plan de renouvellement des véhicules jusqu'en 2032. Le conseil a validé l'achat de nouveaux véhicules de service.

Interpellation de M. Sacha Vuadens. Suite au scandale lausannois concernant le racisme systémique au sein du corps de police de Lausanne, le CoDir a été interpellé pour connaître les mesures envisagées par la PNR pour prévenir l'élosion d'une telle situation.

Une réponse du CoDir se prépare de manière circonstanciée afin de rassurer sur le fait que la Police Nyon Région n'a pas les mêmes problématiques que celle de Lausanne.

M. le Syndic ajoute que la PNR a examiné le profil des collaborateurs engagés à Nyon et précédemment à Lausanne. Leur activité sur les réseaux sociaux a été particulièrement examinée. Il s'avère qu'aucune des personnes visées n'est impliquée dans ces propos désagréables. Deuxièmement, un programme a été mis en place avec un prestataire externe, pour examiner lors de tout recrutement et en cours d'emploi l'utilisation des réseaux sociaux afin d'identifier immédiatement les problèmes.

### **ORPC (Protection civile) – Rapporteur, M. Fasel**

M. Yves-André Fasel informe le Conseil sur la séance du 17 septembre.

Le conseil intercommunal a assisté à une présentation sur les travaux de rénovation du 1<sup>er</sup> étage du centre à Prangins, qui sont maintenant terminés. Tous les préavis de rénovation du 1<sup>er</sup> étage ont présenté un bonus.

Le préavis concernant un crédit d'étude de 67'000 CHF pour la rénovation du 2<sup>e</sup> étage a été accepté. Dernière séance de la législature le 25 mars 2026.

### **SDIS – Rapporteur, M. le Syndic**

M. le Syndic informe le Conseil sur la séance du 30 septembre 2025.

Budget 2026 validé à l'unanimité. Les coûts du SDIS sont stables aux alentours de 42 CHF par habitant depuis des années. Cette association est très bien gérée et sert bien son but.

Dès la nouvelle législature, le Conseil communal devra nommer un délégué pour siéger au conseil intercommunal, en accord avec les nouveaux statuts.

## **Conseil Région de Nyon – Rapporteur, M. Yves Cretegny**

M. Yves Cretegny informe le Conseil sur la séance du 8 octobre à Eysins.

Mandat pour un Masterplan VTT Jura vaudois. Le CoDir communique sur le lancement du mandat Masterplan VTT du Jura vaudois. Ce programme couvre le développement des activités VTT dans le massif du Jura vaudois. Les quatre régions concernées sont associées pour le financement du projet et reçoivent l'aide de la Confédération et du Canton. Aucune contribution n'est demandée aux communes. Région de Nyon participe à hauteur de 8219 CHF (TTC).

SRGZA. Le projet de stratégie régionale de gestion des zones artisanales a été remis aux autorités cantonales (DFTS) le 28 août dernier. Pour rappel, seule la Commune de Bassin avait refusé ce préavis intercommunal.

Vélos en libre accès. Le CoDir fait un point de situation sur le recours déposé par Publibike, qui bloque le développement du réseau de vélos en libre accès. Une décision du tribunal oblige Région de Nyon à relancer toute la procédure d'appel d'offres. Pour cette raison, l'ensemble du service est supprimé.

Préavis 55-2025 – Stratégie touristique quatre saisons pour le massif de la Dôle. Réponse au postulat Moret et consort, le Conseil valide la demande de crédit de 115'234 CHF (TTC) pour la réalisation d'un mandat d'étude pour l'élaboration d'une stratégie touristique quatre saisons pour le massif de la Dôle, dans le cadre du Fonds Régional d'aide au tourisme (FRAT).

Préavis 56-2025 – Cotisation. Le montant de la cotisation à Région de Nyon se monte actuellement à 25 CHF par habitant et par année. Le préavis propose de baisser ce montant à 23 CHF. Le préavis est adopté.

## **ARSCO SA – Rapporteur, M. Thomas Dislich**

M. Thomas Dislich informe le Conseil sur la présentation du budget 2026 de l'ARSCO, le 8 octobre.

Il rappelle que le sujet d'ARSCO provoquait beaucoup de polémiques et d'incertitudes au début de la législature.

Il constate toutefois des améliorations sur la qualité de l'information qui est transmise lors de la présentation du budget. L'engagement du directeur général, M. Joël Michelot apporte beaucoup sur ce plan.

Le budget reste toutefois très complexe, ce qui rend la compréhension des opérations peu transparente. L'évolution des coûts de personnel est frappante. Le budget global passe de 7,4 millions en 2024 à 14,3 millions en 2026, sachant que ce montant est entièrement refacturé aux communes par l'intermédiaire de l'APEJ.

Cela représente un saut important, mais de nombreux nouveaux services vont entrer en activité dans cette période : la piscine-patinoire, un nouveau centre sportif et le théâtre qu'ARSCO assume avec l'APEJ. Cela explique la différence, mais c'est pratiquement le double.

M. Dislich estime que ces chiffres mériteraient une étude plus approfondie. Il n'y a par exemple aucune comparaison possible avec des services équivalents. Le coût des services ARSCO est-il dans la norme ? Ceci mériterait d'être analysé.

Mme Ulrike Richardson demande si cette augmentation de charges sera supportée par les communes.

M. Thomas Dislich précise que la participation financière des communes est répartie proportionnellement au nombre d'habitants.

Mme Ulrike Richardson demande si les communes sont en droit de demander un audit externe.

M. Yves Cretegny intervient pour préciser qu'aujourd'hui ARSCO dépense 14 millions par année. En comparaison, le budget ARSCO se rapproche de celui de notre commune qui se monte à 21 millions.

Il ajoute qu'ARSCO est une structure qui est mal née et sur laquelle aucun contrôle démocratique ne peut s'exercer : «*c'est là le crime de départ*». Avec le système de couverture des charges mis en place, ARSCO ne rend de comptes à personne. Ainsi, chaque franc dépensé est à la charge de l'APEJ. C'est lors de la prochaine législature que le Conseil intercommunal de l'APEJ devra mener un vrai débat sur le sujet, pour déterminer comment ce système devrait être réformé. Cela fait déjà quelques années que l'on s'y attache et que l'on s'en occupe.

M. Quentin Pommaz souhaite connaître la position de la Municipalité à ce sujet.

Mme Johanna Pini répond qu'elle siège au conseil d'administration d'ARSCO et admet que le budget est en croissance.

Elle précise que tout le système comptable est en cours de migration et qu'il est donc difficile d'établir des comparaisons.

Une professionnalisation significative de la société est en cours. Cela implique par exemple l'engagement d'un directeur général et de personnel qualifié pour la conduite des tâches.

L'ouverture de la piscine-patinoire implique également une croissance du personnel. La structure sera ouverte 7 jours sur 7, avec un tournus des maîtres-nageurs et le suivi des 12 prestataires actifs sur le site. Ces exemples illustrent le développement des nouvelles activités d'ARSCO et les besoins de financement qui les accompagnent.

L'entretien du parc des bâtiments scolaires intercommunaux (collège de Necker et collège des Rojalets) entre également dans ce budget. Toutefois, il semble que, pour le développement de l'équipement scolaire, un palier important soit atteint, ce qui laisse entrevoir une certaine stabilité pour les prochaines années. L'ajout d'autres activités n'est pas dans la tendance.

M. Thomas Dislich relève que c'est justement cela qui reste difficile à comprendre.

Mme Johanna Pini est totalement d'accord.

M. le Syndic confirme que l'origine de cette inflation provient d'ARSCO. Cette société immobilière s'occupe non seulement des bâtiments scolaires, mais de bien d'autres objets immobiliers. L'élargissement de ses activités s'est ouvert à la piscine-patinoire, avec les coûts énormes dont on a parlé.

Étant donné le volume des investissements, il est clair que les frais de personnel vont suivre au même rythme.

Il est important de comprendre que tous les investissements d'ARSCO sont demandés par l'APEJ. Il faut donc souligner que c'est à nos délégués de l'APEJ de vérifier chaque élément qui est demandé à l'ARSCO.

M. Marc-Henri Barrail comprend que les frais augmentent, car les services augmentent et la relation un peu incestueuse entre l'ARSCO et l'APEJ. Il demande si le conseil d'administration d'ARSCO se rend compte des problèmes de gouvernance de la société et qu'une évolution vers une meilleure gouvernance est nécessaire.

Mme Johanna Pini répond que c'est clairement le but recherché par l'engagement de professionnels.

M. Marc-Henri Barrail ajoute qu'il ne s'agit pas que d'une question de personnel, mais d'une question d'organisation. Il demande comment sont contrôlés les budgets et les coûts : «*ARSCO ne peut pas être laissé en pilotage automatique !*»

Mme Johanna Pini répond que le conseil d'administration effectue le contrôle et la validation. Maintenant, l'augmentation des charges répond à des besoins et à des demandes de l'APEJ, à des investissements qui n'ont pas été faits par le passé et qui doivent être faits aujourd'hui. Les mandats sont donnés à ARSCO. Que des points concernant la gouvernance restent à améliorer, elle ne le conteste pas.

M. le Syndic rappelle qu'ARSCO est une société immobilière dont la commune de Crans est actionnaire, cela diffère donc d'une association intercommunale.

Il rappelle que le pouvoir dont il dispose en raison de cette structure est énorme. Il peut décider d'un investissement impliquant Crans, sans l'avis du Conseil communal.

Il avait soulevé cette question dans le passé, à l'assemblée générale des actionnaires, contrairement à certains de ses collègues qui n'estiment pas nécessaire d'informer ni de consulter le Conseil communal pour les investissements de l'ARSCO et «*qui se comportent comme le Roi Soleil*».

Le problème de base est là et il ne voit pas de solution, à moins de modifier ou de transférer l'activité de l'ARSCO à l'APEJ. Tant que l'APEJ n'est pas réformée, le problème ne sera pas résolu. Cette question devra absolument être traitée lors de la prochaine législature.

Il estime toutefois qu'ARSCO marche bien et que le problème se trouve dans la structure et non dans la gouvernance.

Il ajoute que Mme Pini effectue un excellent travail dans le conseil d'administration, où elle se trouve dans une minorité qui cherche plus de transparence et une meilleure gouvernance.

La dernière assemblée générale de l'ARSCO a décidé de limiter l'accès au conseil d'administration. Ainsi, aucun des membres du CODIR de l'APEJ ne sont autorisés à y siéger. C'est un premier pas vers la professionnalisation du conseil d'administration.

La proposition d'ouvrir le conseil d'administration à des gens extérieurs aux communes, comme des professionnels de l'immobilier ou dans tous les domaines en lien avec les activités d'ARSCO n'a malheureusement pas trouvé de majorité suffisante parmi les communes.

Une solution à ce problème devra être trouvée lors de la prochaine législature. Ce n'est pas un problème de gouvernance, mais de personnes.

## **9. Divers et propositions individuelles**

M. René Bautz signale une information de la Romande Énergie concernant la production photovoltaïque. Le tarif de reprise de l'électricité solaire sera dorénavant harmonisé au niveau national. La rémunération sera basée sur des prix fixés par l'office fédéral de l'énergie (OFEN) revus et publiés à la fin de chaque trimestre.

Le prix minimum garanti sera de 6 ct/kWh pour les installations jusqu'à 30 kW de puissance.

Il ajoute qu'il ne serait pas surpris de voir ce prix plancher diminuer et disparaître dans les prochaines années.

Il conseille donc d'éviter un surinvestissement dans les panneaux photovoltaïques prévus par le concept de rénovation énergétique, afin d'éviter de refouler du courant qui ne vaudra plus rien dans le réseau de la Romande Énergie. Il faudra au contraire optimiser l'autoconsommation du courant produit.

Mme Johanna Pini répond qu'elle prend bonne note de ce conseil.

M. Gilles Pilloud souhaite des informations sur l'avancement des travaux de Poêle Chaud.

M. Bernard Henrioux répond qu'il reste le démontage des échafaudages, mais que la toiture est terminée. Pour le moment, le chalet est inaccessible en raison de la météo.

Il ajoute que le chantier a pris 3 mois de retard en raison des lenteurs administratives du Canton. L'inauguration se fera au printemps.

M. Gilles Pilloud demande si la subvention cantonale est toujours d'actualité.

M. Bernard Henrioux répond que l'octroi de la subvention n'est plus possible, car les travaux ne concernent que le toit. Le canton a négligé de répondre à la commune sur ce point, malgré la question posée depuis trois mois par notre conseiller M. Nydegger.

M. Laurent Duhoux fait part des travaux engagés au chemin de Montoiseau sur les lignes téléphoniques. À l'initiative des propriétaires des parcelles concernées, les anciennes lignes aériennes peu élégantes ont été enterrées, à la grande satisfaction des propriétaires qui vivent dans la zone proche du château. Les frais de terrassement et fouilles sont à la charge des propriétaires, mais Swisscom s'est montrée très coopérative et à pris en charge le câblage.

M. Duhoux encourage les propriétaires dans le même cas à supprimer le câblage aérien au profit d'une liaison souterraine. Il remercie MM. Pilloud et de Marignac pour leur collaboration, car les travaux de fouille passaient sur leur terrain. C'était une belle aventure qui s'est bien terminée.

Le Conseil n'a plus de questions ni de remarques.

La séance est levée à 21 h 25.

#### CONSEIL COMMUNAL DE CRANS



Le Président  
M. Henri BOSSERT



La secrétaire  
Mme Fabienne Vionnet

## 10. Glossaire des acronymes et termes spéciaux

<b>Organismes communaux</b>	
CODIR	Comité de direction. Organe exécutif d'une association intercommunale.
CoFin	Commission des finances.
CoGest	Commission de gestion.
SDC	Société de développement, Crans.
<b>Associations intercommunales</b>	
ACP	Association intercommunale pour un couvert à plaquettes, Trélex.
APEJ	Association pour l'enfance et la jeunesse.
ARSCO	Société immobilière ARSCO SA.
ORPC	Organisme régional de Protection civile.
PNR	Association intercommunale Police Nyon Région.
Région de Nyon	Association intercommunale des communes du district de Nyon.
SITSE	Services industriels de Terre Sainte et environs.
<b>Organismes cantonaux</b>	
AdCV	Association de Communes vaudoises.
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes, service de l'état de Vaud.
ECA	Établissement cantonal d'incendie.
OAJE	Office pour l'accueil de la jeunesse et de l'enfance
UCV	Union des communes vaudoises.
<b>Autres organismes et raisons sociales</b>	
AVS	Assurance vieillesse et survivants.
Bio-Éco	Société de conseil et de stratégie dans le développement durable, l'énergie et le climat, Vevey.
Energeô	Projet de forage géothermique, Vinzel.
IDHEAP	Institut des hautes études en administration publique, Université de Lausanne.
PC	Protection civile.
TCS	Touring Club de Suisse.
<b>Lois et règlements</b>	
LAT	Loi sur l'aménagement du territoire.
LAVS	Loi sur l'assurance vieillesse et survivants.
PECC	Plan énergie et climat communal.
PGA	Plan général d'affectation communal.